Poste de maître de conférences – Génie mécanique

L'école de génie et d'informatique dans la Faculté des sciences, de génie et d'architecture accepte les demandes de candidats possédant les qualifications adéquates pour pourvoir un poste au corps professoral au rang de maître de conférences en génie mécanique. De préférence, l'entrée en fonction sera le **1er juillet 2027*.**

La personne choisie sera titulaire de diplôme de premier cycle et des cycles supérieurs en génie mécanique (ou dans un domaine étroitement lié, p. ex., génie de la mécatronique) au moment de la nomination. Elle fera preuve d'un solide potentiel pour les contributions exceptionnelles en enseignement du génie mécanique au premier cycle ainsi que d'un engagement suivi envers l'excellence universitaire et pédagogique appuyant les programmes de l'École.

En tant que membre du corps professoral de l'Université Laurentienne, elle sera membre de l'Association des professeurs de l'UL (APUL) et pourra obtenir des renseignements détaillés sur les conditions de travail en consultant la Convention collective à http://www.lufappul.ca. En plus de participer activement à l'enseignement, elle aura une présence sur le campus.

La personne choisie possédera les qualifications essentielles suivantes :

- Être titulaire d'une maîtrise, au minimum, en génie mécanique ou dans un domaine étroitement lié, un doctorat dans l'une de ces disciplines étant un atout;
- Satisfaire les exigences d'admissibilité pour l'inscription à titre d'ingénieur professionnel au Canada;
- Posséder de l'expérience à donner des cours universitaires de génie mécanique au premier cycle et (ou) aux cycles supérieurs;
- Faire preuve d'engagement envers l'excellence pédagogique et universitaire;
- S'engager à favoriser un milieu de travail et d'études hétérogène, inclusif et vibrant;
- Avoir la capacité d'établir les priorités en fonction des besoins d'apprentissage des étudiants et de nouer des liens positifs avec eux;
- Avoir d'excellentes compétences de communication en anglais, la connaissance active des deux langues officielles (bilinguisme fonctionnel) étant considérée comme un atout.

Située sur le territoire Atikemeksheng Anishnawbek à Sudbury, en Ontario, l'Université Laurentienne sert quelque 8 000 étudiants et est l'une des deux universités bilingues de la province. Elle s'engage à respecter son mandat bilingue et triculturel et offre une expérience hors pair en anglais et en français, ainsi qu'une approche globale de l'éducation autochtone. Le magnifique campus boisé de la Laurentienne est entouré de lacs d'eau douce, de terrains de conservation de la nature et de centaines de kilomètres de pistes de cross-country et de randonnée. La Laurentienne se trouve dans le centre géographique du Grand Sudbury, la ville la plus peuplée du nord de l'Ontario (160 000 habitants), et entretient des liens étroits et productifs avec Science Nord, SNOLAB, Horizon Santé-Nord et divers établissements postsecondaires.

Dossier de demande
Un dossier complet de demande comprend tout ce qui suit :

- une lettre de présentation (**qui comprend l'un des deux énoncés ci-dessous touchant la citoyenneté ou le statut de résident**)
- un curriculum vitae complet et à jour qui comprend une liste complète des publications
- un énoncé d'enseignement comprenant la philosophie d'enseignement, des stratégies favorisant la participation des étudiants, etc.
- un énoncé expliquant l'intégration à l'enseignement des principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI)
- les coordonnées de trois répondants du domaine universitaire

Veuillez envoyer le dossier de demande avec tous les documents précisés dans un seul fichier PDF au Vice-rectorat aux études à postes-corpsprofessoral@laurentienne.ca avec l'objet « *Demande de poste au corps professoral en génie mécanique* ». Les dossiers seront examinés à compter du **22 janvier 2027,** mais les candidatures seront acceptées jusqu'à ce que le poste soit pourvu.

Pour obtenir d'autres renseignements sur ce poste, veuillez communiquer avec le Vice-rectorat aux études.

L'Université Laurentienne est une communauté englobante et accueillante et encourage les candidatures de membres de communautés qui recherchent l'équité, y compris les femmes et les personnes racialisées, autochtones, handicapées et de toutes orientations sexuelles et identités et expressions sexuelles. La politique de bilinguisme de l'Université Laurentienne (section 7.3.b) contient une disposition concernant l'exigence linguistique pour les personnes qui s'identifient comme membres des Premières Nations, métisses ou inuites (https://laurentienne.ca/bilinguisme). Puisque les membres du corps professoral font partie de l'Association des professeurs de l'Université Laurentienne (APUL), les candidats sont priés de consulter la Convention collective à www.lufappul.ca. . Le salaire minimal au rang de maître de conférences est de 74 587.36 $ avec des augmentations d'échelon selon l'expérience pertinente acquise, conformément à la Convention collective de l'APPUL.

L'Université Laurentienne se fait un devoir d'offrir une expérience englobante et sans obstacle aux personnes ayant des besoins en matière d'accessibilité. Il est possible de demander des adaptations à tout stade du processus de recrutement. Veuillez communiquer avec le Vice-rectorat aux études pour obtenir de plus amples renseignements (pvpa@laurentienne.ca).

Toutes les personnes qualifiées sont invitées à poser leur candidature, mais, conformément aux exigences en matière d'immigration au Canada, les citoyens canadiens et les résidents permanents au Canada auront la priorité.

*Afin de se conformer aux lois fédérales, l'Université doit compiler des statistiques sur le nombre de candidats à chaque poste affiché qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents. Il n'est pas nécessaire d'indiquer la citoyenneté ou le pays d'origine. On doit toutefois inclure dans la lettre de présentation l'énoncé « Je suis citoyen canadien/résident permanent du Canada » ou « Je ne suis pas citoyen/résident permanent du Canada », **sans quoi le dossier sera considéré comme incomplet.***

Si le budget de 2025-2026 de l'Université est approuvé par le Conseil des gouverneurs.